

Bernard Gomel

DÉFENSE ET ILLUSTRATION D'UNE APPROCHE DE L'ÉVALUATION

*Séminaire interne "évaluation"
du 17 janvier 2003*

**CEE
03/01**

janvier 2003



«LE DESCARTES I»
29, PROMENADE MICHEL SIMON
93166 NOISY-LE-GRAND CEDEX
TÉL. 01 45 92 68 00 FAX 01 49 31 02 44
MÉL. cee@cee.enpc.fr
<http://www.cee-recherche.fr>

Séminaire interne « évaluation » du 17 janvier 2003

Défense et illustration d'une approche de l'évaluation

Bernard Gomel

« Choisir de rechercher l'homogénéité formelle des codes,
[c'est] courir le danger,
inhérent à toute comparaison d'indices abstraits et faussement interchangeables,
de comparer des faits formellement comparables mais réellement incomparables
et, inversement,
d'omettre des faits formellement incomparables mais réellement comparables ».
L'amour de l'art, Pierre Bourdieu et Alain Darbel,
Les éditions de minuit, collection « le sens commun », Paris, 1966.

Le CEE a été conduit dans le passé, de par son positionnement institutionnel particulier dans le champ des études et de la recherche, à développer des approches pionnières dans l'évaluation des politiques publiques de l'emploi. Depuis la fin des années 80 (le rapport Deleau pour le CGP date de 1986 et le rapport Viveret au premier ministre Michel Rocard de 1989), l'évaluation de l'action publique s'est institutionnalisée comme « levier de la transformation et de la modernisation de notre système public » (rapport Viveret) et s'est élargie d'une approche économiste de mesure des effets (rapport Deleau) à la prise en compte des modalités de mise en œuvre (approche compréhensive). La démarche initiale du CEE se retrouvait dans cet élargissement progressif, d'autant plus que l'approche dominante des premières conceptions (traduite de l'évaluation américaine, la mesure et l'analyse de l'écart entre des objectifs et des réalisations), se heurtait dans notre champ, et en particulier en ce qui concerne le secteur non marchand, à la pluralité et à la complexité des logiques d'intervention publique.

Alors que la situation de l'évaluation institutionnelle en France est aujourd'hui moins assurée (prégnance de plus en plus forte des standards européens, non renouvellement du mandat du Conseil national de l'évaluation depuis mai 2002), il nous semble pertinent de continuer à illustrer au Centre d'Etudes de l'Emploi les apports spécifiques, dans l'évaluation, de l'approche compréhensive pratiquée par certaines équipes regroupées notamment dans une unité thématique de recherche¹.

L'évaluation au CEE

Pendant de nombreuses années, des études évaluatives de dispositifs de la politique de l'emploi ont été pratiquées au Cee (travaux de Emmanuelle Marchal, de Jocelyne Gaudin par exemple). Elles ont reçu ensuite un appui décisif avec l'arrivée de François Eymard - Duvernay comme directeur. Ses travaux, ceux de Alain Desrosières², de Laurent Thévenot et de Luc Boltanski, les critiques de Eric Brian, de Nicolas Dodier, de Francis Chateauraynaud ont contribué à l'ancrage

¹ En particulier au moment d'une réorganisation interne qui peut se traduire par un meilleur équilibre local du statut, de la considération et des moyens accordés à chacune des approches de l'évaluation.

² Desrosières A., 1993, Le territoire et la localité : deux langages statistiques, Courrier des statistiques n°65

théorique de ces études³. L'arrivée de Bernard Simonin a renforcé l'identification de ce mode d'évaluation et a progressivement imposé la reconnaissance de la pluralité des usages des mesures.

S'intéresser aux usages des outils de la politique publique et les qualifier non pas en référence au mode d'emploi fourni (qui alimente la critique centrale qui qualifie de dérives les écarts entre le réel et le prescrit) mais à leur cohérence interne est donc une démarche ancienne du CEE qui s'intéresse à l'invention par le local des usages des outils centraux. C'est dans cette perspective que le récent rapport d'évaluation de l'instance du CNE sur les emplois aidés du non marchand, rédigé par Bernard Simonin, propose de « définaliser » les dispositifs centraux pour les mettre à la disposition des acteurs locaux chargés de conduire la politique locale d'insertion, d'emploi et de développement.

Dans son rapport⁴, l'instance préconise un nouveau partage : « L'Etat resterait garant d'une politique dont la mise en œuvre devrait encore se rapprocher du terrain et laisser plus d'autonomie aux acteurs locaux sous réserve de suivi et de rendu compte »⁵. Afin de permettre ces évolutions, l'instance recommande de simplifier les logiques d'action souvent composites des dispositifs d'aides aux emplois du secteur non marchand en particulier en séparant les objectifs de contre sélectivité (dont le pilotage est contra cyclique) et ceux du développement local. Et d'assouplir les outils d'intervention qui seraient actuellement trop finalisés selon l'instance, en laissant au local de soin de les recomposer dans le cadre d'une politique locale. On est au cœur d'une problématique élargie de la territorialisation. Ces recommandations visent à modifier la prise en compte du local dans la conduite de la politique de l'emploi (dans le secteur non marchand, objet de l'instance). A contrario d'une territorialisation qui consisterait à ressaisir ce que la dynamique de décentralisation tend à faire échapper à la politique centrale, il s'agirait d'analyser l'apport de la « délocalisation de l'emploi » expérimentée en particulier dans le secteur non marchand et dans l'aide à domicile⁶.

Les partisans de l'approche dite compréhensive ont longtemps bénéficié au Cee d'une position institutionnelle favorable. Certes, leurs travaux ne permettaient pas d'évaluer l'effet emploi de tel ou tel dispositif (cf. la récente polémique sur l'effet emploi des baisses de charges estimé par deux économistes de l'Insee⁷). De même, le repérage des trappes qui piègent les bonnes intentions de la politique publique de l'emploi est utile mais il ne permet en aucune façon de comprendre les comportements des employeurs, des salariés, des partenaires sociaux indispensables à la mise au point des programmes d'action publique⁸.

La dernière période, celle de la généralisation et de l'élargissement de l'évaluation, est paradoxalement marquée au CEE par le recrutement d'économistes et de statisticiens Insee. Ce rééquilibrage interne a l'avantage de faire du Cee un lieu de production d'une plus grande diversité d'évaluations. Mais il trouve son sens dans la dichotomie croissante entre enquête statistique nationale « d'interpellation du local » et enquêtes locales « d'interprétation des données » qui s'observe dans la conduite du suivi central de la mise en œuvre de la panoplie des mesures de la politique publique de l'emploi. L'articulation entre les deux approches qui, dans le

³ Lire par exemple le dossier publié par la revue Genèses en octobre 1992 (n°9).

⁴ Bernard Simonin, 2002, Les mesures d'aide aux emplois du secteur non marchand, La Documentation française

⁵ Bernard Simonin, 2002, Vers une unification des Contrats emploi solidarité et des Contrats emploi consolidés ?, Quatre pages CEE n° 51

⁶ Laurent Cabotte, 2002, La délocalisation spécialisée de l'emploi ; l'exemple de l'aide à domicile à Roanne, in Jean-Claude Barbier, document de travail CEE à paraître.

⁷ Crépon Bruno, Desplatz R., 2001, Evaluation des effets des dispositifs d'allègements de charges sociales sur les bas salaires, document de travail G 2001 / 10 de la Direction des études et synthèses économiques. « Au total, nos résultats montrent que 470 000 emplois auraient été créés ou sauvegardés dans l'économie entre 1994 et 1997 du fait des mesures d'allègements de charges sur les bas salaires ».

⁸ La mise au point de la politique de santé publique rendue nécessaire par l'épidémie du Sida a eu besoin, dans les travaux de l'Ined, des analyses du comportement sexuel.

meilleur des cas, tente de répondre aux limites des enquêtes statistiques qui reportent très en aval, au moment de l'exploitation, la charge de reconstituer les éléments de contexte indispensables à l'interprétation des « données » prélevées sur les unités statistiques interrogées, n'est pas satisfaisante. Le rapprochement de deux difficultés symétriques, la mesure de la répartition des différentes cohérences d'usage d'un côté et de l'autre, du côté des enquêtes statistiques, l'explication des différences observées faute de disposer des informations permettant d'en reconstituer les cohérences, n'assure pas la consolidation de l'ensemble.

Les territoires de l'égalité

Dans l'analyse de la mise en œuvre des dispositifs, programmes et mesures de la politique publique de l'emploi, l'approche territoriale est importante⁹. Le découpage du territoire national permet en premier lieu de comparer. Le système statistique français est désormais engagé, au delà des découpages administratifs traditionnels, dans la production d'un système d'information permettant de rassembler les données des grandes sources d'informations comme le RGP selon des niveaux de territoires de plus en plus fins, jusqu'au quartier par exemple dans le cadre des besoins de la politique de la ville.

La demande d'informations « territorialisées » émane d'abord de l'Etat central qui doit contrôler l'exécution des politiques nationales. Cette approche n'est certes pas nouvelle mais elle est plus problématique aujourd'hui où son modèle d'égalité, « constitué autour des principes de l'égalité des droits, de l'égalité des chances et de l'égalité des conditions matérielles d'existence » est mis en œuvre dans une société plus hétérogène « divisée face aux conditions de l'intégration économique, pluraliste vis-à-vis des valeurs culturelles et multiforme dans le choix des aspirations à satisfaire »¹⁰.

Une seconde raison majeure au besoin d'informations statistiques comparatives entre territoires tient aux mécanismes de solidarité en vigueur: dans ce cadre, l'usage est celui des représentants de l'Etat (informations nécessaires à la conception des politiques nationales¹¹) comme des représentants des territoires qui argumentent leurs dossiers sur des déficits constatés par rapport à des moyennes.

Solution de continuité du territorial au local

Si une évaluation locale a un sens, c'est celui d'apporter des connaissances utiles aux partenaires directs pour mieux réussir l'action (en cours ou suivante). La coopération des acteurs au sein des institutions locales mises en place par la politique de l'emploi est l'objet central de l'évaluation locale. Cet objectif autorise les plus grands écarts avec une méthodologie de l'évaluation qui enferme les acteurs dans des préoccupations extérieures et qui oublie le plus souvent le point de vue interne. Dans le domaine de l'emploi, la dimension territoriale est de plus en plus évaluée comme une dimension des politiques de l'emploi. C'est une justification supplémentaire pour concentrer l'évaluation des objectifs « emploi » sur leur dimension locale.

L'évaluation locale comme condition de l'engagement

Les actions menées dans le cadre partenarial de la politique de l'emploi suscitent des réserves importantes de la part de leurs opérateurs directs eux-mêmes. Par exemple, la mise en place d'un secteur d'emplois protégés, une modalité souvent pratiquée, est souvent considérée comme

⁹ Thierry Berthet, Philippe Cuntigh et Christophe Guitton, 2002, La politique de l'emploi au prisme des territoires, Document d'études de la DARES, n° 59

¹⁰ Simon Wuhl, 2002, L'égalité, nouveaux débats. Rawls, Walzer, éditions PUF, Sociologie d'aujourd'hui

¹¹ Yvette Grelet, Timoté Robert et Joachim Timotéo, 1997, Typologie des zones d'emploi sensibles aux risques de chômage, Les dossiers de la Dares n° 3-4

problématique et peu satisfaisante. Elle est même considérée comme dangereuse (renforcement de la dualité du marché du travail local) par ses propres initiateurs lorsqu'ils ne sont pas assurés de son caractère provisoire.

Les réticences exprimées sont particulièrement intéressantes. La mise en place d'un encadrement évaluatif qui problématise et analyse les actions permet d'assurer à chacun un espace d'expression de ce type de réserves, difficiles à exprimer au cours de l'action. L'évaluation ainsi considérée faciliterait l'engagement dans l'action d'acteurs qui peuvent éprouver des réticences et qui doivent pouvoir les faire connaître tout au long de l'action. C'est important pour les professionnels en charge de l'animation des dispositifs, et plus encore pour ceux qui s'y trouvent engagés hors d'un statut professionnel. C'est le cas en particulier des acteurs associatifs qui doivent gérer les écarts parfois considérables entre l'objet social de leur structure et leur rôle de porte-parole, de médiateur dans les dispositifs concrets qui se mettent en place.

Si l'évaluation de l'action publique nationale est désormais intégrée dans la vie démocratique comme une exigence de transparence nouvelle, la situation n'est pas aussi claire pour la dimension locale. Les questions particulièrement difficiles à gérer dans le local demandent un pilotage politique fin dans lequel la communication et l'information sont stratégiques. Le découpage entre le temps du politique et le temps de l'expertise évaluative qui marque la conception institutionnelle de l'évaluation nationale en France risque de bloquer la résolution des questions qui se heurtent à des obstacles sociétaux majeurs (par exemple, la question des discriminations). Il est raisonnable de considérer que pour s'imposer comme une exigence de démocratie locale, l'évaluation locale devra auparavant avoir montré qu'elle est indispensable à l'engagement des partenaires aux objectifs et aux intérêts différents dans la solution des graves dysfonctionnements qui touchent l'accès à l'activité et aux revenus de certains de nos concitoyens.

L'exemple de la politique de la ville

Sur la dimension emploi des contrats de ville, les objectifs sont particulièrement clairs : il s'agit de réduire les déficits constatés, mesurés par des écarts à la moyenne, nationale, régionale ou communale, selon le territoire concerné. Les moyens se décrivent tout aussi simplement : l'adaptation des politiques de droit commun ainsi que l'usage de dispositifs spécifiques qui agissent sur l'offre et sur la demande de travail, l'action économique et l'action sur les publics. Il semble ainsi que la première difficulté de toute évaluation, la reformulation préalable des intentions publiques, ne soit pas ici un problème.

Qu'en est-il de la deuxième difficulté, la traduction des intentions en objectifs évaluables ? Les outils statistiques de connaissance développés en particulier pour la politique de la ville, ceux-là même qui ont servi à porter les diagnostics territoriaux qui ont déclenché la solidarité nationale et européenne, qui ont permis de fixer des objectifs, souvent quantifiés, de réduction des écarts, devraient renseigner, au fil du développement des actions, sur la progression vers les résultats attendus. Dans de nombreux domaines d'évaluation, manque souvent un observatoire : ce n'est pas le cas dans le domaine de l'emploi, et la nouvelle coopération de la politique de la ville avec la politique de l'emploi va encore améliorer la situation privilégiée de ce domaine. Néanmoins, malgré ces atouts spécifiques, il reste extrêmement difficile de conduire un programme d'évaluation. Les outils qui servent à décrire la situation initiale de l'emploi ont été fabriqués pour convaincre les partenaires extérieurs (l'Etat territorial ou central, l'Union européenne). Ils peuvent certes enregistrer des évolutions mais en revanche ils ne sont pas de grande utilité pour piloter l'action, pour comprendre les difficultés afin d'y remédier, pour reproduire les succès rencontrés, les bonnes pratiques. Cette focalisation sur la demande de résultats, chiffrés souvent, défie l'expérience accumulée depuis des années par tous les partenaires.

Il n'y a ni unicité ni même continuité de l'observation évaluative. Il est essentiel de traduire dans des outils différents, dont l'articulation sera toujours problématique, l'approche territoriale et l'approche locale. On entend ici par approche territoriale celle qui envisage le terrain de l'action à évaluer comme un découpage de territoires plus vastes (communal, régional, national, européen) qui sont tout autant des termes comparatifs, des sources de financements et (donc) des commanditaires tout à fait légitimes d'évaluations. Il est essentiel que se développe, en complément de cette approche strictement formatée par les contraintes de la comparaison, une observation locale qui soit réalisée par et pour les partenaires de l'action, dans le langage de l'action et non plus dans celui de la description. Son principal objectif est la compréhension de la dynamique des actions collectives, de celles qui réussissent (mais encore faut-il en expliciter le mécanisme pour déterminer les bonnes pratiques) et de celles qui échouent. Dans cette optique, la construction des outils d'observation n'est plus un préalable à l'évaluation mais un de ses produits¹².

Puissances du local

La distinction entre territoire et local est une question de point de vue, extérieur d'un côté, intérieur de l'autre (cf. François Fourquet, le point de vue du prince et le point de vue du sujet¹³). Le niveau central (Union européenne, Etat, Région, Département, Municipalité) territorialise son action pour « contrôler » le local tout en maintenant son point de vue extérieur fondé sur des statistiques comparatives¹⁴. L'expression « on n'administre bien que de loin » se décline territorialement en : « on n'administre bien que de l'extérieur (du point de vue extérieur) ». Le territorial est une catégorie d'administration, de gestion (description, statistique de description, comparaison), le local une catégorie d'action (recherche de compréhension des logiques d'action, détermination des leviers d'action politique). Le local peut avoir une base plus identitaire, voire communautaire et la territorialisation de l'action de l'Etat permet d'encadrer la montée en charge du local à l'occasion du processus de décentralisation.

Le central (territorialisé ou non) est un appui pour la critique locale. Peut-on dépasser cette écorce critique pour nous intéresser positivement aux ressources locales de l'action ? En particulier, le global immédiatement sensible du local (incarné dans les personnes qui, par exemple, sont à la fois chef d'entreprise, représentant local du réseau des jeunes dirigeants, membre du PLIE, etc.) n'est pas celui du central (territorialisé)¹⁵.

La valeur de l'expérience

Les travaux de Alain Desrosières visent à sortir de l'opposition épistémologique sans issue « entre les deux ennemis complémentaires et complices, le réaliste et le relativiste ». Mais en considérant que « la statistique est bien d'abord, à travers ses objets, un langage conventionnel de référence, dont l'existence permet à un certain type d'espace public de se déployer, mais dont le vocabulaire

¹² Salais R., 1998, A la recherche du fondement conventionnel des institutions, in Institutions et conventions, éditions de l'EHESS.

Millon-Delsol Ch., 1992, L'Etat subsidiaire. Ingérence et non ingérence de l'Etat : le principe de subsidiarité aux fondements de l'histoire européenne, PUF, collection Leviathan.

¹³ Fourquet François, 1980, Les comptes de la puissance ; histoire de la comptabilité nationale et du plan, Editions Encre

¹⁴ Gomel Bernard, 1999, La conduite des dispositifs « emploi » du secteur non marchand, La Lettre du CEE

¹⁵ Par exemple, le parlementaire, élu local chargé à Paris de défendre l'intérêt général incarne cette difficile articulation.

et la syntaxe peuvent eux-mêmes être débattus », on reste enfermé dans une « mesure de l'Etat » dont la légitimité sociale se heurte aux effets de la « raison statistique »¹⁶ qui s'exprime à la fois par une crise de la totalisation et par une crise du retour au particulier : « satisfaire simultanément aux exigences de totalisation et d'incarnation est un problème complexe pour les sciences humaines »¹⁷. Ces difficultés sont désormais bien repérées par les statisticiens travaillant dans les sciences sociales qui ne peuvent se satisfaire ni de la simple incommensurabilité entre particularités individuelles et entités statistiques, ni de l'assimilation pure et simple des individus aux catégories statistiques.

La difficile articulation de l'apport du point de vue « local », monographique, à l'insuffisance de la statistique n'est donc pas un simple malentendu. Les deux points de vue s'opposent sur le crédit accordé à l'expérience vécue. Le point de vue extérieur et son instrument statistique rompent avec le sens commun et la perception quand le point de vue intérieur s'intéresse à la science des acteurs. Ainsi, dans l'exemple d'une enquête sur les conditions de travail analysé par Francis Kramarz¹⁸ ou bien l'expert est un être industriel qui objective les conditions de travail et rompt avec les constructions fondées sur l'expérience du salarié (jugé aliéné), ou bien l'expert est le travailleur lui-même s'appuyant alors sur la totalité de sa vie et des constructions de sa tâche qui lui sont propres.

Evaluer les expérimentations sociales de la politique de l'emploi

L'action publique ne se résume pas à la mise en œuvre d'intentions politiques traduites en objectifs pragmatiques parfaitement définis. Le programme « Nouveaux services – emplois jeunes » est un exemple récent particulièrement significatif d'initiative politique qui se présente comme une expérimentation placée entre les mains de ses acteurs. Dans ce cas, la conception de l'évaluation de l'action publique comme mesure et analyse de l'écart entre ses objectifs et ses réalisations n'est pas adaptée. Cette approche de l'évaluation est normative en ce qu'elle s'appuie sur une définition implicite des bonnes pratiques de gouvernement. Pourtant, le programme d'évaluation publique conduit en France depuis 1990 par le Conseil scientifique de l'évaluation (CSE) remplacé en 1999 par le Conseil national de l'évaluation (CNE) ne se confond pas avec le projet de limiter la souveraineté de l'Etat en lui imposant une contrainte préalable de publicité et d'évaluabilité de ses objectifs pragmatiques. L'évaluation comme « levier de la transformation et de la modernisation de notre système public »¹⁹ conduit au contraire à la reconnaissance de la pluralité des logiques d'intervention publique comme le rappelle le CNE dans les conclusions méthodologiques de son premier rapport annuel : « la logique d'intervention permet de mieux comprendre la politique publique avant de l'évaluer et de servir d'outil futur de pilotage de cette politique par les administrations en cause. Elle permet également de pallier l'insuffisante clarté des objectifs politiques de plus haut niveau en définissant des objectifs pragmatiques et mesurables : objectifs généraux ou politiques ; objectifs spécifiques, mesurables et vérifiables ; stratégies de mise en œuvre de ces objectifs concrets ; mesures et système d'information ; indicateurs ; évaluation »²⁰. Les travaux de l'instance d'évaluation du programme « Nouveaux

¹⁶ Nous reprenons ici la distinction de Nicolas Dodier entre travail statistique et raison statistique utilisée dans une note critique au livre de Alain Desrosières 1993, *La politique des grands nombres, histoire de la raison statistique*, éditions La découverte (cf. note suivante).

¹⁷ Nicolas Dodier, 1996, *les sciences sociales face à la raison statistique*, Annales HSS, mars-avril 1996, n°2, pp 409-428.

¹⁸ Francis Kramarz, 1991, *Formuler les questions d'une enquête*, Genèse n°4 et *Déclarer sa profession*, Francis Kramarz, *Revue française de sociologie*, XXXII, 1991, 3-27 (2^{ème} partie : contexte et profession déclarée, une comparaison Recensement de la population / Enquête FQP)

¹⁹ Viveret Patrick, 1989, *L'évaluation des politiques et des actions publiques*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française.

²⁰ CNE, 2000, *L'évaluation au service de l'avenir*, rapport annuel 1999, La Documentation française

services – emplois jeunes » dans le champ de la jeunesse et des sports²¹ éclairent les difficultés et les enjeux de la prise en compte d'une action publique de type « expérimentation sociale ».

Mutations épistémiques

L'évaluation telle qu'elle est souvent entendue, la mesure d'un écart entre des objectifs et leur réalisation, renvoie à une conception du futur qui est effectivement attachée à l'Etat. Mais nous nous intéressons ici à l'évaluation comme analyse des usages d'une initiative d'Etat dont les finalités économiques font parties intégrantes de l'expérience. La prise en compte, dans l'évaluation, de ce type d'action publique suppose un modèle alternatif de prise sur le futur. « Ces deux modèles renvoient à une opposition politique : dans le premier cas, le calcul émane d'une conscience souveraine capable d'établir des régularités à partir d'une position de surplomb ; dans le second, la prise vient d'une participation immanente qui prend appui sur des séries d'expériences. Doit-on laisser le souverain, entouré de savants prévisionnistes, dire seul ce que sera l'avenir ou doit-on écouter les protagonistes qui, oeuvrant au cœur des processus, organisent (...) des prédictions supposées plus conformes aux attentes des citoyens ? »²².

Le développement de la statistique s'est appuyé sur le développement de l'Etat-Providence et les débats méthodologiques de l'évaluation participent de ce que Nicolas Dodier et Janine Barbot appellent les « mutations épistémiques » en cours dans nos sociétés²³. Si la mise en place de la politique nationale (de l'emploi) est facilitée par une connaissance fine des territoires, le point de vue « local » donne accès à un autre type d'espace public qui prend en compte l'incertitude de tous les participants. « Cet espace est par définition expérimental, et il doit être mené avec le même soin qu'une expérience de laboratoire. (...) la distinction classique entre évaluation et gestion se retrouve complètement inadaptée. Elle supposait deux formes de maîtrise : celle des experts d'une part, celle des politiques de l'autre, ainsi qu'une répartition rigoureuse des tâches entre les deux. Or, elle ne permet pas d'encaisser les situations d'incertitude généralisée - c'est-à-dire de solidarité imprévue - ni de modifier rapidement le cours de l'expérience »²⁴.

²¹ Gomel B., Lebeaux M.-O., 2001, Rapport de l'instance d'évaluation du programme « Nouveaux services – emplois jeunes » dans le champ de la jeunesse et des sports, La Documentation française, à paraître.

²² Châteauraynaud F., Torny D., 1999, Les sombres précurseurs ; une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Editions de l'EHESS. « S'il y a un parti pris dans cet ouvrage, c'est bien celui de redonner à l'inquiétude sa pleine positivité en y voyant l'expression d'une question philosophique fondamentale que tout être est amené à éprouver : quels sont les indications et les signes du monde sensible auxquels je peux accorder confiance ? Cette question a été sciemment éludée par le positivisme dont s'inspirent encore bon nombre de décideurs et d'experts. C'est pourquoi nous ne pouvons que soutenir ceux qui s'élèvent contre la tendance à qualifier d'avance les événements, à les rapporter à des espaces de vérité pré-construits et indiscutables, et à qualifier toutes les formes d'expériences vécues. C'est là, nous semble-t-il, une contribution à la défense des fondements de la citoyenneté plus efficace que la référence obligée à la nécessaire transparence de la communication politique ou que le regard cynique qui plonge toute expérience dans les déterminants inéluctables de rapports de forces et d'intérêts. L'objet de la sociologie est de donner des prises aux acteurs, non de leur en retirer. »

²³ Dodier Nicolas, Barbot Janine, 2000, Le temps des tensions épistémiques ; le développement des essais thérapeutiques dans le cadre du sida, Revue française de sociologie 41-1, 2000, 79-118.

²⁴ Bruno Latour, 2000, La société du risque, Tribune libre parue dans le journal l'Humanité du 23 novembre 2000